



Du 22 mars au 6 avril 2021

Je me donne le droit. Je vote et je fais voter CGT !

Madame, Monsieur, bonjour,

Nous vivons aujourd'hui un contexte très particulier marqué par une crise sanitaire sans précédent, qui a des répercussions de grande ampleur sur l'emploi et les activités d'un grand nombre de secteurs. Certaines de ces conséquences négatives se manifestent déjà et risquent de perdurer dans les mois qui viennent.

Les très petites entreprises et leurs salariés sont particulièrement touchés par la crise sociale et économique, avec des travailleurs en première ligne (particuliers employeurs, assistantes maternelles, salariés des pharmacies, cabinets médicaux, petits commerces...) ou des secteurs totalement à l'arrêt (spectacle, cafés, restaurants...).

La CGT a exprimé que dans cette situation tout devait être fait pour préserver les emplois, quelle que soit la taille de l'entreprise. Pour autant, les aides publiques octroyées aux entreprises doivent être soumises à des conditions et à des engagements de maintien des emplois.

Dans ce cadre de conditionnalité des aides publiques, les TPE doivent être soutenues et les prêts garantis par l'État devront perdurer autant que de besoin.

C'est dans ce contexte que se tiendront les élections dans les très petites entreprises (TPE) du 22 mars au 6 avril 2021, où vous serez appelés à voter pour l'organisation syndicale de votre choix.

- En votant CGT, vous donnerez du poids à la CGT pour négocier les conventions collectives dans votre branche professionnelle : les conditions de travail, le salaire minimum, le temps de travail, le télétravail, etc.
- En votant CGT, vous donnerez du poids à la CGT pour négocier nationalement des accords interprofessionnels avec les interlocuteurs de l'État, les pouvoirs publics et les organisations patronales : droits au chômage, à la protection sociale, à la retraite, à la formation professionnelle, etc.
- En votant CGT, vous vous donnerez le droit de désigner indirectement les conseillers prud'hommes CGT qui défendent les salariés face aux employeurs dans les litiges qui les opposent.
- En votant CGT vous permettrez également de désigner vos représentants qui siégeront dans les commissions paritaires régionales interprofessionnelles. Les syndicalistes CGT, femmes et hommes, salariés

comme vous d'une très petite entreprise, connaissent bien les problèmes auxquels vous pouvez être confrontés, tels que ceux liés à l'emploi, à l'accès à la formation professionnelle, à l'accès à la médecine du travail, à l'égalité des droits, au droit aux vacances, aux activités sociales, culturelles et sportives, etc.

- En votant CGT, vous affirmerez qu'il faut impérativement revaloriser les métiers à prédominance féminine, reconnaître les qualifications, les pénibilités des métiers et avoir la volonté politique d'appliquer « tout simplement » la loi qui prévoit un salaire égal pour un travail égal.

- En votant CGT, vous vous donnez le droit que tous ces sujets soient entendus et défendus dans chaque commission paritaire régionale.

La CGT est présente sur l'ensemble du territoire, les militants CGT sont là pour vous accueillir, pour vous informer, vous défendre.

Être syndiqué dans une TPE c'est possible, et cela reste anonyme.

Par la syndicalisation, vous vous donnez le droit de ne plus être isolé pour défendre vos intérêts, qu'ils soient collectifs ou individuels.

**Du 22 mars au 6 avril 2021, je me donne le droit.
Je vote et je fais voter CGT !**



Rendez-vous sur le site cgt-tpe.fr pour plus d'informations, les dernières actualités, des témoignages, les réponses à vos questions les plus courantes...

Vous ne voulez pas en rester là ! Ensemble, dans le syndicat, nous serons plus forts.

Bulletin de contact et de syndicalisation

Nom: _____ Prénom: _____

Adresse: _____

Code postal: _____ Ville: _____

Téléphone: _____ Courriel: _____

Âge: _____ Profession: _____

Entreprise (nom et adresse): _____



Bulletin à renvoyer à La CGT, espace Vie syndicale, case 5-1, 263 rue de Paris – 93516 Montreuil Cedex,
téléphone: 01 55 82 81 94, fax: 01 48 51 51 80, courriel: orga@cgt.fr. **Vous pouvez aussi adhérer en ligne sur www.cgt.fr**

La CGT recueille ici vos données personnelles pour le traitement de votre adhésion. Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation et de portabilité en contactant notre délégué à la protection des données à l'adresse suivante: dpo@cgt.fr.